

Conditions Générales de Vente (CGV)

Lumident Clear Aligner

1. Champ d'application et partenaire contractuel

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations commerciales entre **MIKRONA Group AG**, Suisse (ci-après « MIK »), et les cabinets dentaires ou établissements d'orthodontie liés par contrat (ci-après « le cabinet »).

Lumident Clear Aligner est une marque de MIKRONA Group AG. Le partenaire contractuel du cabinet est exclusivement **MIKRONA Group AG**.

Les CGV s'appliquent à toutes les commandes, livraisons, prestations de services ainsi qu'aux prestations numériques liées à la planification, à la fabrication et à la livraison d'aligneurs transparents sous la marque Lumident. Toute condition divergente ou complémentaire du cabinet ne s'applique que si MIK l'a expressément acceptée par écrit.

2. Objet des prestations

MIK fournit exclusivement des prestations de nature **technique dentaire, numérique, de planification et de production** dans le cadre de la planification, de la fabrication et de la livraison d'aligneurs transparents individualisés.

La prestation consiste en la mise en œuvre technique d'un concept de traitement orthodontique relevant exclusivement de la responsabilité du cabinet, sur la base des informations patient, scans et autres documents fournis par celui-ci.

L'étendue des prestations comprend notamment, sans s'y limiter :

- la vérification technique, la préparation et le traitement des données de scan numériques transmises par le cabinet ;
- l'élaboration d'un plan de traitement numérique servant uniquement d'outil technique de visualisation et de planification ;
- le contrôle qualité technique et de production ;
- la fabrication d'aligneurs individualisés conformément au plan de traitement validé (en standard jusqu'à 20 aligneurs par arcade et par cas, sauf accord contraire) ;
- la fabrication de templates, de gouttières de contention ou d'autres produits de technique dentaire conformément au pack de prestations réservé ;
- l'emballage et la livraison des produits fabriqués ;
- un support technique concernant l'utilisation des systèmes numériques fournis par MIK ainsi que les questions liées à la production et à la livraison.

Tout support supplémentaire, notamment **médical, thérapeutique ou lié aux patients**, ne fait pas partie des prestations.

MIK ne fournit **aucune prestation médicale, dentaire ou thérapeutique**, et ne formule notamment **aucun diagnostic, recommandation d'indication, décision thérapeutique ou pronostic**.

La détermination de l'indication, la décision de traitement, l'information du patient, le suivi thérapeutique ainsi que l'évaluation du succès du traitement relèvent **exclusivement de la responsabilité du cabinet**.

3. Obligations de coopération et garanties du cabinet

Le cabinet est tenu de fournir à MIK toutes les informations, données et documents nécessaires à l'exécution des prestations **de manière complète, correcte, en temps utile et dans un format techniquement exploitable**.

Le cabinet s'engage notamment à :

- transmettre uniquement des scans et des données patients de qualité suffisante ;
- s'assurer que toutes les informations et consentements légalement requis des patients (notamment en matière de protection des données et de transmission de données) ont été obtenus ;
- examiner attentivement le plan de traitement numérique et le valider dans les délais impartis ou communiquer des demandes de modification motivées ;
- informer immédiatement MIK de toute modification ou ambiguïté pertinente.

Des données incomplètes, erronées ou transmises tardivement peuvent entraîner des retards, un travail supplémentaire ou le refus d'une commande. Les coûts supplémentaires éventuels sont à la charge du cabinet.

En outre, le cabinet garantit à MIK que :

- les personnes responsables au sein du cabinet sont autorisées à exercer des traitements orthodontiques ;
- le cabinet exerce son activité conformément à toutes les lois, réglementations et normes professionnelles applicables sur son lieu d'exercice ;
- les personnes responsables disposent de toutes les formations et compétences nécessaires pour traiter les patients avec les produits de MIK ;
- le consentement des patients à la transmission de leurs documents médicaux à des tiers a été obtenu avant le début du traitement.

4. Conclusion du contrat

Le contrat entre MIK et le cabinet est conclu dès que MIK confirme une commande par écrit ou par voie électronique, ou dès le début de la création du plan de traitement numérique ou de la production.

MIK se réserve le droit de refuser des commandes sans indication de motifs, notamment en cas de qualité insuffisante des données ou de limitations techniques.

5. Prix et conditions de paiement

Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande selon la liste de prix actuelle de MIK.

Tous les prix sont indiqués en **francs suisses (CHF)**, hors taxe sur la valeur ajoutée légale.

Les factures sont payables **dans un délai de 30 jours net** à compter de la date de facturation, sans déduction. En cas de retard de paiement, MIK est en droit de facturer des intérêts moratoires de **5 % par an** ainsi que des frais de rappel raisonnables. MIK est également en droit de suspendre les commandes ouvertes ou en cours jusqu'à réception du paiement intégral.

6. Livraison, délais et transfert des risques

Les délais de production et de livraison sont déterminés par MIK au mieux de ses possibilités et sont considérés comme **indicatifs et non contraignants**.

MIK est autorisée à effectuer des **livraisons partielles**, dans la mesure où celles-ci sont raisonnables pour le cabinet.

Le risque est transféré au cabinet dès la remise de la marchandise au transporteur. Les retards dus à un cas de force majeure, à des perturbations techniques, à des pénuries d'approvisionnement, à des mesures administratives ou à une coopération insuffisante du cabinet ne donnent lieu à aucune demande de dommages-intérêts et prolongent raisonnablement les délais de livraison.

7. Réserve de propriété

Les produits livrés demeurent la propriété de MIK jusqu'au paiement intégral de toutes les créances résultant de la relation commerciale.

Le cabinet est tenu de traiter avec soin les produits soumis à la réserve de propriété.

8. Garantie et responsabilité

MIK garantit la fabrication correcte des produits, basée sur les données et conforme au plan de traitement numérique validé par le cabinet.

Toute garantie concernant le **succès médical, fonctionnel ou esthétique du traitement** est exclue.

Les défauts apparents doivent être signalés par écrit dans un délai de **7 jours calendaires** après la livraison. Les défauts cachés doivent être signalés par écrit immédiatement après leur découverte.

En cas de défaut justifié, MIK dispose d'un droit de correction. Ce n'est qu'en cas d'échec de la correction qu'une réduction de prix appropriée peut être demandée. La résolution du contrat et les dommages-intérêts sont exclus dans la mesure permise par la loi.

La responsabilité de MIK est limitée aux **actes intentionnels et à la négligence grave**. Toute responsabilité pour les dommages indirects, consécutifs, pertes de bénéfices ou réclamations de tiers est exclue.

9. Prestations de remplacement et complémentaires

Les aligneurs de remplacement ou supplémentaires ainsi que toute nouvelle commande sont considérés comme de **nouvelles prestations** et sont facturés selon la liste de prix en vigueur, sauf accord contraire.

10. Protection des données et traitement des données

Le cabinet est responsable de la collecte, du traitement et de la transmission licites de toutes les données patients.

MIK traite les données personnelles exclusivement dans le but de fournir les prestations (planification du traitement, production, livraison, support) et conformément aux lois applicables en matière de protection des données, notamment **la Loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD)** et, le cas échéant, **le RGPD**.

MIK est autorisée à faire appel à des sous-traitants appropriés, pour autant que ceux-ci soient également tenus de respecter les réglementations applicables en matière de protection des données.

11. Propriété intellectuelle

Tous les droits relatifs aux plans de traitement numériques, aux designs, logiciels, concepts techniques, processus, marques et autres droits de propriété restent exclusivement la propriété de MIK.

12. Modifications des CGV

MIK est autorisée à modifier les présentes CGV à tout moment. La version en vigueur au moment de la commande fait foi.

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont exclusivement régies par **le droit suisse**.

Le **for juridique exclusif** est le siège de **MIKRONA Group AG à Schlieren**.

14. Contact

MIKRONA Group AG

Wiesenstrasse 36

8952 Schlieren, Suisse

Téléphone : +41 (0)56 649 24 00

E-mail : info@orthowalker.ch

Web : www.lumident.ch